

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2736 (Rect)

présenté par

M. Breton

à l'amendement n° 2727 du Gouvernement

ARTICLE 21

À l'alinéa 2, substituer aux années :

« et 2023-2024 »

les années :

« , 2023-2024 et 2024-2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition doit aller au delà de 2024. Tel est l'objet de cet amendement.